



Avenant non signé - quel contrat vaut droit?

Par **stephexperatoo**, le **29/01/2010** à **14:19**

Bonjour,

Je n'ai pas signé le contrat qu'on m'a donné pour une question d'horaire non notifiée. Donc meconnaissance totale des horaires. COntrat qui était un avenant , stipulant que je passe d'horaire de nuit a horaire de jour suite à ma demande

Jai remercié d'avoir acceder à ma demande dans un mail envoyé à ma responsable. Mais je lui demandais dans ce même mail, mes horaires ...

Jamais eu de réponse. Difficile d'en obtenir et d'aller voir quelqu'un puisque je travaillais la nuit et en plus pour clore le tout c'etait les fetes de Noel ...

Bref je n'ai pas signé ce contrat...

En janvier, j'apprend enfin les horaires de jour, et je refuse car ces horaires ne sont pas compatible avec ma vie personnelle.

Ma responsable me retorque qu'elle a un mail de ma part la remerciant d'avoir accédé a ma demande.

Je lui dit donc que tant pis je reviens en nuit.

Elle me dit que c'est pas possible.

Alors je suis en jour ou en nuit?

Pouvez vous me dire sur quel contrat je suis employé juridiquement vu que je n'ai pas signé l'avenant?